



STAGES vacances d'automne 2025

Vos informations <i>(Merci de renseigner TOUS les champs requis)</i>				
LE STAGIAIRE (Nom / Prénom) :		Si différent, LE PAYEUR (Nom / Prénom) :		
Date de Naissance (<u>champs obligatoire</u>) :		Date de Naissance (<u>champs obligatoire</u>) :		
Adresse (<u>permanente</u>) :		Adresse (<u>si différente</u>) :		
CP / Ville :		CP / Ville :		
Contact Tel :		Informations complémentaires éventuelles concernant le stagiaire (traitements médicaux, particularité à prendre en compte, par exemple) :		
Adresse Mail (<u>champs obligatoire</u>) :				
Votre réservation <i>(cocher les cases selon votre choix)</i>		☐ SEMAINE 43 du lundi 20 au vendredi 24 octobre	☐ SEMAINE 44 du lundi 27 au vendredi 31 octobre	TARIF (hors licence)
☐ OPTIMIST (<i>Dériveur</i>) : 6-8 ans		☐ 14H-16H	☐ 10H-12H	190 €
☐ CATAMARAN ENFANTS /JUNIORS (<i>Catsy et NewCat 12</i>) : 8-14 ans		☐ 14H-16H	☐ 10H-12H	220 €
☐ CATAMARAN ADOS /ADULTES (<i>Hobie Max ou TwinCat 15</i>) : à partir de 15 ans			☐ 14H-16H	230 €
Licence passeport voile 2025 : 14 € Si vous possédez déjà une licence pour 2025, merci d'en présenter une copie ou d'en fournir le numéro		TOTAL à régler : _____ Mode de règlement : _____		

AUTORISATION PARENTALE (pour les stagiaires mineurs)

Je soussigné _____ autorise _____

à participer aux stages de voile organisés par les Régates de Royan.

Le stagiaire ☐ **est autorisé** ☐ **n'est pas autorisé** à quitter seul le club après le stage.

ACCEPTATION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le stagiaire, ou son représentant légal, atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription figurant au verso de ce document et les accepter sans restriction.

Date et signature :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'Association « Régates de Royan », affiliée à la Fédération Française de Voile, est régie selon la loi du 1^{er} juillet 1901 et agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports comme association sportive ayant pour objet la pratique de la voile sous le n° 96 17 02 S. Le respect des règles de vie du club doit permettre d'assurer le bon fonctionnement des activités proposées, la sécurité de chacun, le respect de tous ainsi que du matériel, dans un contexte d'esprit sportif et de convivialité.

Réservations : Un acompte minimum de 20% et la fiche de renseignements complétée et signée sont obligatoires pour toute réservation au guichet ou par courrier. Les pré-réservations par téléphone ou courrier électronique sont valables 15 jours et au plus tard jusqu'au lundi qui précède le stage. Passé ce délai, à défaut de régularisation (acompte + fiche de renseignements) la place pourra être attribuée à un autre stagiaire. **Les inscriptions en ligne supposent un paiement intégral du stage dès la réservation.**

Règlement des prestations : Pour les inscriptions au guichet ou par courrier, 20% minimum sont versés à la réservation, le solde est réglé **au plus tard le premier jour du stage**. Pour les inscriptions en ligne, la totalité du règlement est requis à la réservation.

Annulation de stage ou absence du stagiaire : En cas d'annulation, l'acompte versé à la réservation ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif médical ou cas de force majeure. De même, **en cas d'absence du stagiaire pour convenance personnelle, les séances ne seront ni remboursées, ni remplacées.**

Annulation ou suspension de séance : En cas d'annulation ou de suspension de séance pour raison météo et/ou de sécurité, le club proposera, dans la mesure du possible, une solution de remplacement (report ou allongement de séance, remplacement par une activité à terre). **Il ne sera procédé à aucun remboursement.** En cas d'annulation du stage en raison d'un effectif insuffisant (un minimum de 3 ou 4 stagiaires, selon les supports, étant nécessaire pour valider le stage), il sera proposé un autre stage, une autre date, un avoir, ou le remboursement intégral du montant versé à la réservation.

Assurance : Une **licence de la Fédération Française de Voile** en cours de validité est obligatoire pour participer aux stages. Une information précisant le montant des garanties des assurances associées à la licence FFV et les possibilités de souscription de **garanties complémentaires** est affichée à l'accueil et disponible sur demande. Dans le cas où vous souhaitez souscrire à l'une de ces formules de garantie complémentaire, contactez personnellement le groupe MMA/MDS par téléphone au 01.58.22.28.00 ou en remplissant le formulaire disponible sur demande au club.

Attestation de natation : **Les stagiaires doivent savoir nager** et avoir a minima passé un test d'aisance aquatique. Pour le Jardin des mers, les enfants doivent ne pas présenter d'appréhension au milieu aquatique.

Responsabilité : Les stagiaires sont sous la responsabilité du club pendant toute la durée de l'activité. Il est demandé aux parents ou responsables des stagiaires mineurs de bien vouloir venir les chercher au club dès la fin de l'activité. **Le club ne peut être tenu pour responsable de tout incident survenu en dehors de la période de l'activité (parent en retard ou enfant autorisé à quitter seul le club).** De même, le club ne peut être tenu pour responsable de vols pouvant intervenir dans ses murs.

Autorisation de soins : En cas d'accident, le club est autorisé à faire pratiquer des soins par un médecin et à faire transporter le stagiaire à l'hôpital si nécessaire. Dans le cas où le stagiaire présenterait une pathologie ou suivrait un traitement médical spécifique, il est demandé de bien vouloir en informer le club **AVANT le début du stage** et de présenter un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile**. Le club ne peut être tenu pour responsable des cas de contre-indication non signalés.

Droit à l'image : Les Régates de Royan sont autorisées à utiliser des images représentant les stagiaires pour des actions de promotion ou de communication (documents publicitaires, site internet du club etc.)

Droit d'accès aux informations recueillies : Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires à votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du club.

Respect des Consignes Sanitaires : Le stagiaire s'engage à respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur au moment du stage.